



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation : 12/09/2024

Date d'affichage : 12/09/2024

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 14

votants 19

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-neuf septembre,
Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.
En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Philippe GOUIN, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LÉBOUCHER, Marc NAULET, Marie PAINPARAY,

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Isabelle GILLET, Manuela GOUPIL, Noëlle MORAND-MONTEIL, Noël PERPOIL, Céline PITET, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

- Isabelle GILLET donne pouvoir à Loïc CHAUVEAU,
 - Manuela GOUPIL donne pouvoir à Christine HERISSON,
 - Noëlle MORAND-MONTEIL donne pouvoir à Gwénaël de SAGAZAN,
 - Sophie REMARS donne pouvoir à Jérôme FAUVEAU,
 - Noël PERPOIL donne pouvoir à Philippe GOUIN.
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
 - Nomination d'un secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

Ajout à l'ordre du jour :

➤ DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 17 ROUTE DE ST-QUENTIN - CRE

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain au bénéfice de la commune de Bazouges Cré sur Loir rédigée par l'étude de la SARL LEX'HÔM (72)

Concernant le bien situé 17 route de St-Quentin lès Beaufort – Bazouges-Cré sur Loir, selon la parcelle ci-dessous cadastrée :

ZB	195a	17 route de St-Quentin lès Beaufort – Bazouges-Cré sur Loir	2 284 m²
-----------	-------------	--	----------------------------

Le montant total pour l'acquisition est de **260 000 €** hors frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De ne pas préempter sur cette parcelle et,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**



➤ **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ANIMATIONS DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS POUR L'ORGANISATION DU PASS EDUCATIF 2024-2027**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des Temps Educatifs Périscolaires (TEP), et de leur mise en place dans toutes les communes de la Communauté de communes du Pays fléchois, les agents des écoles interviennent sur les créneaux du Pass éducatif pour le compte de la Communauté de communes.

Suite aux différentes augmentations des charges de personnel en 2022 et 2023, **il est proposé de réévaluer le tarif de refacturation du personnel à 18 € comme la convention de mise à disposition pour les accueils de loisirs.**

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition des services d'animation périscolaire des communes à la Communauté de communes du Pays fléchois.

Cette convention prendra effet au **1^{er} septembre 2024 et se prolongera jusqu'au 31 août 2027.**

Chaque commune adressera sa facture à la fin de chaque période à la Communauté de communes du Pays fléchois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'accepter cette mise à disposition de services entre les communes et la Communauté de Communes du Pays Fléchois ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays fléchois.**

➤ **BAIL PRECAIRE POUR LE LOCAL COMMERCIAL PLACE DE LA MAIRIE - BAZOUGES**

Une candidate s'est fait connaître en mairie pour l'utilisation du local commercial place de la mairie pour une activité d'onglerie. Il s'agit d'une bazougeoise Inès Chatelain sous l'entité « Les Ongles d'Inès ».

La mairie n'engagerait pas de travaux supplémentaires dans ce local et Inès Chatelain se chargerait de l'aménagement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **De valider la signature d'un bail précaire selon les conditions ci-dessous avec Inès Chatelain, « Les Ongles d'Inès » pour une activité d'onglerie,**

Conditions préalables à l'installation :

- Justifier de la création d'une structure juridique permettant cette activité
- Interdiction d'installation de terrasse extérieure au bâtiment (condition indiquée dans le contrat de location)



- Poser une signalétique adaptée et esthétique

Obligations du locataire en cas d'installation :

- Signature d'un **bail précaire** de deux ans du **1^{er} octobre 2024 au 31 septembre 2026**
- Fournir un RIB pour le prélèvement mensuel du loyer
- Justifier d'une assurance Responsabilité Civile + assurance Local commercial

Obligations du bailleur :

- Prise en charge de l'abonnement et des consommations d'eau,
- Prise en charge de l'abonnement et des consommations électriques (sous réserve des consommations),

Durée du bail et loyer :

- Durée du bail précaire du **1^{er} octobre 2024 au 31 septembre 2026**
- Loyer de 200 €/mois nets charges comprises
- **Et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Jérôme Fauveau précise qu'un point d'étape sera fait avec Inès Chatelain en fin d'année sur les consommations électriques. Jérôme Fauveau en profite pour faire un point rapide sur les commerces de la commune. Quartier de Cré, rien à signaler, quartier Bazouges changement de propriétaire au Bar le Bon Coin et Au Garde-Manger.

➤ ACCES PARKING GRAND CHENE : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN PRIVEE

Lors du conseil municipal du 9 novembre 2023, il avait été validé l'élargissement de l'allée accédant au parking Grand Chêne depuis la RD 323. Un géomètre est passé border cette bande de terrain prise sur la propriété de Mme Claire Peltier et M. Fabien Gatinet (M. et Mme Gatinet) – 35 rue du Maine et de nouveaux numéros de parcelles cadastrales ont été créés. C'est pourquoi, afin de pouvoir valider cet acte chez le notaire il est nécessaire de délibérer sur les nouveaux numéros de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider l'acquisition de la parcelle AD 647 (15 ca) à l'euro symbolique à Mme Peltier et M. Gatinet, (voir plan de bornage en annexe),**
- **De valider les frais de bornage, les frais de levée d'hypothèque et les frais de notaire à la charge de la commune,**
- **Et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Pour mémoire, cette acquisition à l'euro symbolique serait compensée par la mise en place de clôture au frais de la commune ainsi que d'un accès voiture au 35 rue du Maine via le parking Grand Chêne (devis David TP, coût de 6440,17 € HT). Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

➤ **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 SARTHE HABITAT POUR L'OPERATION DE LA HERSE**

Le Conseil Municipal doit valider le compte-rendu annuel de l'opération de la Herse avec Sarthe Habitat.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de valider l'échéancier au 31/12/2023 comme suit qui ne comporte pas d'écart par rapport à celui du 31/12/2022 :

ECHEANCIER AU 31/12/2022		ECHEANCIER PROPOSE AU 31/12/2023	
2019 :	30 000 €	2019 :	30 000 €
2020 :	30 000 €	2020 :	30 000 €
2021 :	30 000 €	2021 :	30 000 €
2022 :	40 000 €	2022 :	40 000 €
2023 :	40 000 €	2023 :	40 000 €
2024 et au-delà :	52 959 €	2024 :	40 000 €
Soit un total de 222 959 €		2025 :	12 959 €
		Soit un total de 222 959 €	

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider l'échéancier ci-dessus selon le compte-rendu Sarthe Habitat au 31/12/2023,**
- **Et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Gwénaél de Sagazan informe que la réunion de lancement pour la construction des logements sociaux a eu lieu le 19/09 et demande s'il y a un volontaire pour participer aux réunions de chantier le mardi à 11h.

Véronique Hervé est volontaire.

Le CCAS sera également sollicité pour que des familles puissent s'installer dans ces logements qui devraient être disponibles à la location en septembre-octobre 2025.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE D'EMBELLISSEMENT DU PAYS FLECHOIS**

Dans le cadre du comice cantonal, le comité d'embellissement du pays fléchois organise des actions d'aménagement et d'embellissement des exploitations agricoles (concours de fermes fleuries). La dernière subvention versée en 2023 était de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De verser pour 2024 une subvention de 150 euros au comité d'embellissement du pays fléchois,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Gwénaél de Sagazan demande aux élus s'ils seraient partant pour organiser un nouveau comice sur la commune.

Christine Hérisson trouve qu'effectivement c'est à réfléchir mais qu'il faudrait trouver des volontaires et de nombreux bénévoles.

Gwénaél de Sagazan pense que le milieu agricole doit adhérer et s'impliquer dans l'opération.



➤ **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA FEDERATION DE PECHE 72 POUR L'AMENAGEMENT AUTOUR DES ETANGS DU CREUX**

Propriété de la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique depuis 1991, le plan d'eau dit « du Creux » route des Rairies à Bazouges-Cré sur Loir est géré par l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) de Cré/Bazouges à des fins de site de pêche généraliste.

Dans le cadre de la diversification des offres halieutiques, la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique a décidé, en accord avec les actions programmées dans le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), de développer le potentiel halieutique de ce plan d'eau en favorisant notamment la pêche des poissons carnassiers du bord et au moyen d'embarcations légères telles que le float-tube ou le kayak.

C'est à ce titre que la présente demande de financement est sollicitée.

Coût total des travaux :	21 800 €
Participation Conseil départemental :	4 360 €
Participation Commune de Bazouges-Cré sur Loir :	1 000 €
Collectivités piscicoles :	16 440 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à la Fédération de Pêche de la Sarthe,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Gwénaél de Sagazan remarque qu'on peut être satisfait de cette initiative qui ne pourra que valoriser le site et la commune.

Loïc Chauveau est d'accord et rappelle que la commune a acheté les terrains autour des étangs et qu'il serait intéressant de réfléchir à une prolongation de balade sur ces parcelles.

➤ **VALIDATION DE LA LISTE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le comptable du Service de Gestion Comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état joint en annexe, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres pour un montant total de **1 139.30 €** concernant les années 2018-2021-2022 et 2023.

2018 : il s'agit d'impayés de fourrière animale d'un montant de 90 € et 2021 et 2022 : d'impayés cantine d'un montant de 89.30 €, et 2023 : d'impayés de loyers local commercial d'un montant de 960 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



- D'accorder une décharge au comptable des sommes indiquées ci-dessus qui s'élèvent à 1 139,30 € et de les imputer au 6541 (créances admises en non-valeur),
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST-AUBIN**

Un appel d'offres a été lancé sur la plateforme Sarthe marchés Publics du 5 août au 12 septembre 2024.

L'objet de cet appel d'offres concernait **la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église St-Aubin**. Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 780 000 € HT.

4 architectes ont répondu et un tableau d'analyse des offres a été établi selon les critères pondérés suivants :

Valeur technique (60%) appréciée au regard :

- 1) Pertinence de l'équipe affectée à la mission (30 points),
- 2) Pertinence de l'organisation et la méthodologie proposées pour l'exécution du présent marché (30 points),

Montant des honoraires (40%) apprécié au regard du montant général de l'offre, des temps affectés à chaque élément de mission et la cohérence des profils proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la solution technique et financière correspondant à l'offre de Léo CANY PARIS pour un montant HT de 127 636 € HT.
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **VENTE DU 10 RUE DU BOURG JOLY**

Un acquéreur du 10 rue du Bourg Joly s'est fait connaître. Son offre de 20 000 € net acheteur est conforme à l'avis des domaines.

Une négociation a eu lieu sur les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder la vente du 10 rue du Bourg Joly, parcelle AB 115 d'une contenance de 290 m² avec une habitation de 45 m² au sol, à la SAS BG IMMO pour un montant de 20 000 € net acheteur,
- De valider que la commune prenne à sa charge les frais de notaire pour cette opération,
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Jérôme Fauveau précise qu'il serait bon de consacrer le produit de cette vente à l'achat de conteneurs de stockage pour les associations.

Christine Hérisson et Dominique Cosnard rappellent que le bâtiment de la Masselière a été vidé pour créer du stockage pour les associations et que la commune a investi près de 30 000 euros dans l'extension de l'atelier de Cré afin de libérer le local de la Masselière pour les associations.



Hervé Bois pense néanmoins qu'il serait bien de proposer du stockage spécifiquement sur le quartier de Cré.

Informations et questions diverses :

- Retour sur le Bureau du 05/09/2024 : *bilan des chantiers achevés (Bâtiment multi-accueil, lotissements Grands Champs II et Champ de l'Union, réseau de chaleur, boutique éphémère, enfouissement de réseaux chemin des Futaies et rue d'Anjou, aménagement du vieux bourg, extension atelier de Cré, terrains de pétanque...)* et des projets à venir (*rénovation église St-Aubin, fin du lotissement de la Herse, aménagement ex-bâtiment Gerbé, enfouissements de réseaux rue du 8 mai et voie romaine, éclairage LED, photovoltaïque sur bâtiments communaux, RD 323, route parallèle à la Jarrière, sentier de halage...).*
- Ressources humaines : Retraites de Sylvie 1/09/2024 ; Igor 01/12/2024 et Dominique Hautreux 31/12/2024 (pot départ commun à organiser courant décembre),
- Journées Européennes du Patrimoine : *info programme et logistique par Marie Painparay. Appel à volontaire pour aider le 21 et 22 septembre.*
- Villages d'avenir : enquête stratégie commerciale en cours auprès des administrés,
- Carrière Bel Air : arrêté préfectoral du 12/09/2024,
- Report inauguration de la MAM le **vendredi 18 octobre – 18h30**,
- Projets panneaux photovoltaïques avec EDF-EnR : *en attente de l'étude de structure*
- 8 rue du Château : *démolition ou vente ? réflexion en cours et étudier le droit de passage public,*
- Dumiste dans les écoles : *à partir du 30 septembre, 3 écoles concernées. Recrutement en cours pour un 2^e dumiste. Pour rappel 30 mn de musique par semaine pour les maternels et ¼ d'heure pour les primaires.*
- Convention Molosses Land – 1842 € : *à voir au prochain conseil*

AGENDA :

- **21 et 22 septembre** : Journées du patrimoine
- **27 septembre à 14h** : Génération mouvement Bazouges - Bal (Salle polyvalente)
- **28 et 29 sept.** : APSPBC et Peloton Verly - Journées du patrimoine
- **Samedi 12 octobre** : Société de Boules de Fort- St Vincent Bazouges – Challenge d'invité- Bazouges sur le Loir
- **Dimanche 13 octobre de 10h à 18h** : Les Crins Verts – Portes Ouvertes – Cré sur Loir
- **Dimanche 13 octobre** : Club Rétro Décalé – 11^e bourse d'échange
- **Dimanche 20 octobre** : Familles Rurales Cré – Marché d'automne – Hall de motricité – Cré sur Loir
- **Samedi 26 octobre** : Amicale des Sapeurs-Pompiers – Bal – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Dimanche 27 octobre** : Société Boules de Fort l'Union Cré – Finale Challenge communal
- **Dimanche 3 novembre** : Société Boules de Fort l'Union Cré – Finale 1 contre 1
- **Dimanche 10 novembre** : Repas des aînés – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Lundi 11 novembre** : Commémoration
- **Samedi 16 novembre** : Cré Baz'Art Muzik – Soirée dansante – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir



- **Dimanche 17 novembre 15h** : La Salamandre – Projection – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Dimanche 17 novembre** : Société Boules de Fort l'Union Cré – Concours de belote
- **Dimanche 24 novembre** : APE Gaston Chaissac – Vide ta chambre – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 30 novembre** : Amicale des Sapeurs-Pompiers – Sainte Barbe – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir

- **Bilan des DIA :**

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AD 37 AD 41	00 ha 03 a 60 ca	CTS BLINO	23 rue du Maine	HARDOUIN Gaël	Anjou Maine Notaire	70 000 €
AD 85	00 ha 07 a 73 ca	CTS BLINO	49 rue du Maine	SCI DU 47 RUE DU MAINE PERPOIL Stéphane	Anjou Maine Notaire	73 000 €
AD 402	00 ha 02 a 66 ca	DOINEAU Myriam	7 rue du Maine	DU TERTRE Louis et Guillemette	LEX'HÔM	140 600 €
108 ZB 252	00 ha 05 a 26 ca	SARTHE HABITAT	20 rue des Bois Lot 2 La Herse	MOGUER Alexis METHEE Melinda	LEX'HÔM	19 500 €

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace :

Loïc Chauveau est très satisfait du fonctionnement du robot de tonte au stade. Dominique Cosnard est en discussion avec le département pour les travaux de la RD 323, la date est encore incertaine 2025 ou plus tard.

Dominique Cosnard informe qu'une haie sera plantée au cimetière de Bazouges afin de rendre plus agréable l'accès au cimetière suite aux différentes extensions de l'exploitation agricole qui le jouxte.

2. Attractivité :

Jérôme Fauveau informe que 2 orthophonistes étaient intéressées pour s'installer à Cré mais que le manque de réseau téléphonique les a conduits à refuser. Elles sont donc parties à La Chapelle d'Aligné. Si on veut développer l'attractivité de Cré il est indispensable de trouver une solution à cette zone blanche.

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire :

4. Patrimoine historique bâti :

5. Assainissement : *Loïc Chauveau informe que le curage des 3 lagunes est terminé.*

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies :

Christine Hérisson relance sur le Plan de Sauvegarde Communal qu'il est nécessaire de mettre à jour et qu'un Plan de Sauvegarde Intercommunal est également en cours de réalisation. Il est proposé au Conseil de mettre une fois par an à période fixe la mise à jour du Plan de Sauvegarde Communal.

7. Finances-RH :



8. Appels d'offres

9. CCAS : **16/09/2024**

Marie-Bertille Jeanson demande aux élus de venir nombreux au repas des aînés le 10 novembre. Le CCAS cherche toujours des chauffeurs bénévoles pour le transport à la demande. Le CCAS souhaite se rapprocher de la commission enfance-jeunesse pour proposer des nouveautés aux enfants de la commune.

- Réunion de BUREAU : **05/09/2024**
- Groupe de travail la Herse :
- Commission « Impôts » :
- Contrôle des listes électorales :

Fin de séance à 22 heures et 45 minutes.